



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Fonctionnement

Question écrite n° 11365

Texte de la question

M. Jean-Pierre Kucheida appelle l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur l'urgence des mesures à prendre pour la prochaine rentrée scolaire, notamment en ce qui concerne les conditions d'enseignement dont la dégradation est très alarmante. Il lui fait part de son souhait, qui rejoint celui de nombreux syndicats d'enseignants, de fixer l'effectif maximum à vingt-quatre élèves par classe, voire à vingt dans les zones prioritaires, au lieu de vingt-huit et trente actuellement. Ce qui induirait la création de 697 postes d'enseignants dans le Pas-de-Calais et 761 dans le Nord. Il lui demande, en conséquence, de lui faire part de ses intentions à ce sujet.

Texte de la réponse

Dans un contexte économique difficile, la priorité dont la formation des jeunes doit être l'objet est affirmée avec force au budget 1994 : l'Éducation nationale enregistre une progression considérable, en volume, de ses crédits (+ 4,2 p. 100), alors que la croissance des dépenses globales de l'État est, quant à elle, nécessairement limitée (+ 1,1 p. 100). L'Éducation nationale voit ainsi sa part dans le budget de l'État augmenter, traduisant de façon significative l'importance attribuée, notamment, à l'enseignement du second degré public, pour lequel sont créés 2 000 emplois d'enseignants et 8 000 heures supplémentaires. Ces moyens nouveaux doivent permettre d'assurer l'accueil de tous les élèves dans les collèges et les lycées, de poursuivre la mise en place de la rénovation pédagogique des lycées en classe de terminale, et d'appliquer le nouvel horaire des sciences physiques dans les classes de 3^e des collèges. Ces moyens sont complétés par les importantes mesures supplémentaires qui viennent d'être décidées par le Gouvernement qui souhaite, tout en ouvrant un large débat sur l'avenir du système éducatif, améliorer dès la prochaine rentrée les conditions d'accueil et l'encadrement des élèves, prioritairement dans les zones urbaines sensibles. À ce titre, 10 000 heures supplémentaires-année sont transformées en 500 emplois de professeurs. À ces emplois s'ajoutent 250 emplois nouveaux, cet effort étant complété par une meilleure utilisation de 700 postes disponibles. C'est ainsi que 1 450 emplois supplémentaires s'ajoutent aux 2 000 initialement créés, pour être affectés à l'enseignement du second degré : 1 000 pour les collèges et les lycées, 250 pour la rénovation de la formation professionnelle, et 200 pour l'encadrement et la surveillance. S'agissant de l'enseignement, l'administration centrale a procédé à la répartition de ces moyens en fonction de l'évolution de la population scolaire et en poursuivant le rééquilibrage des dotations académiques afin de permettre aux académies de préparer la rentrée scolaire dans des conditions aussi équitables que possible. Ce souci d'équité s'est traduit également par la prise en compte de caractéristiques qualitatives relatives aux publics d'élèves accueillis dans les collèges, tant sur le plan social que sur le plan scolaire, afin de mieux répondre, autant que possible, aux besoins spécifiques d'enseignement d'élèves en situation difficile. En définitive, pour la rentrée 1994, l'académie de Lille, dont les effectifs d'élèves attendus sont globalement quasiment stables, a reçu 113 emplois d'enseignement, traduisant l'attention toute particulière portée à cette académie.

Données clés

Auteur : [M. Kucheida Jean-Pierre](#)

Circonscription : - SOC

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 11365

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 21 février 1994, page 842

Réponse publiée le : 23 mai 1994, page 2614